

Table des matières

Lettre d'information SG/DMA décembre 2024	1
À la Une	4
1 ^{ère} édition des Trophées de l'accessibilité, prolongation des candidatures au 5 janvier 2025	4
Retour sur le colloque DMA avec les concours de L'École de Design Nantes Atlantique et d'Accessible EU, Centre européen de ressources sur l'accessibilité	4
Accessibilité du cadre bâti	5
Donnez votre avis sur la plateforme Acceslibre	5
Retour sur la Hackathon « Données pour un tourisme accessible »	5
Jurisprudence sur la responsabilité et le devoir de conseil de l'architecte en matière d'accessibilité	5
Accessibilité des transports	6
Deux webinaires « Accessibilité des transports : Des obligations à la mise en œuvre dans les transports collectifs (bus/cars) »	6
Mise en avant des efforts de POMA et de l'écosystème des téléphériques en matière d'accessibilité au salon des Maires de France	6
Accessibilité de la voirie et des espaces publics	7
Stationnement payant : le Conseil d'État précise le cadre juridique du recours à la géolocalisation des véhicules	7
Données d'accessibilité des transports et de la voirie	7
Le point d'accès National (PAN) « Transport.data.gouv » et les 1 ^{er} jeux de données sur l'accessibilité de la voirie et des transports	7
Des récompenses pour un calculateur d'itinéraire spécialisé dans la marche à pied et l'accessibilité	7
Accessibilité des modes actifs : marche et vélo	8
Attention, les aides nationales à l'achat au vélo prennent fin le 14 février 2024	8
La Communauté Urbaine d'Arras se dote de deux vélos adaptés, répondant ainsi aux obligations d'accessibilité des services publics	8
Le Grand Poitiers propose des chèques pour l'achat de vélos adaptés	9
Une enquête du Cerema pour approfondir le lien entre piétons et transports en commun	9
Des initiatives en faveur de l'accessibilité récompensées par les Talents du Vélo et de la Marche 2024.....	9
Accessibilité des espaces naturels	10
Le Parc national de la Vanoise élu Coup de cœur du public pour son accessibilité	10
Normalisation	10

NF P01-012 Garde-corps – Solutions techniques relatives aux éléments de protection visant à limiter le risque de chute accidentelle de hauteur des personnes dans le cadre d'un usage normal du bâti	10
NF P01-013 Garde-corps – Essais des garde-corps – Méthodes et critères	11
Publications récentes des partenaires	11
L'association Tourisme & Handicaps publie des documents pour aider à communiquer sur les sites internet	11
Événements des partenaires	11
Présentation du Cerema des livrables du GT-Ravi et les sujets d'ateliers 2025	11
Vienne remporte l'Acces City Award 2025	12
Cinéma et handicap – Les vingt ans de Retour d'Image	12
Télévision et Handicap – Les trente ans de « L'œil et la main »	12

À la Une

1^{ère} édition des Trophées de l'accessibilité, prolongation des candidatures au 5 janvier 2025

La Délégation Ministérielle à l'Accessibilité lance les 1^{ers} **Trophées de l'accessibilité** organisés par Acceslibre et Acceslibre Mobilités, en association avec VIP very important-parking for very important person (Philippe Croizon et Thierry Garot).

Vingt ans après la loi « Handicap » en France, la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, l'objectif de ces Trophées est de **donner à voir des acteurs, des méthodes, des projets déployés, de différentes natures qui font concrètement avancer l'accessibilité de notre société**. Et ainsi de récompenser les actions allant dans ce sens, afin de les valoriser, de créer une dynamique autour de l'accessibilité, gage d'une meilleure participation de tous à la vie de la cité. Ces Trophées sont également l'occasion de **mettre à l'honneur les précurseurs**, c'est-à-dire les personnes qui ont œuvré ou œuvrent depuis plus de 10 ans à faire progresser l'accessibilité de notre société.

Pour candidater, rien de plus simple, rendez-vous sur la page « [Les Trophées de l'accessibilité 2025](#) » où vous trouverez l'ensemble des explications nécessaires pour remplir le formulaire de candidature.

La cérémonie de ces Trophées de l'Accessibilité se **tiendront le 3 avril 2025 à Paris**.

Formulaires de candidatures disponibles (Trophées de l'accessibilité et Précurseurs) en ligne sur demarches-simplifiees.fr **du 15 octobre 2024 jusqu'au 5 janvier 2025 (23h59)**.

Lien vers les formulaires de candidature : <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/trophees-laccessibilite-2025#formulaires-de-candidature-2>

Retour sur le colloque DMA avec les concours de L'École de Design Nantes Atlantique et d'Accessible EU, Centre européen de ressources sur l'accessibilité

Le **5 décembre 2024**, à Paris – La Défense, s'est tenu un colloque sur la mise en œuvre de la Directive Européenne Accessibilité Biens et Services de 2019, qui entre application en juin 2025.

Cette journée a été l'occasion d'aborder la réglementation française, les implications sur les normes harmonisées européennes, tant dans le domaine du cadre bâti que des terminaux en libre-service présents dans tous les secteurs (bancaires, transport, etc.).

Vous trouverez les présentations des différents intervenants de cette journée sur le site de la DMA : <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/dire-lire-faire-laccessibilite-newsletter-colloques-evenements#dire-colloques-dma-presentations-et-actes-2>

Accessibilité du cadre bâti

Donnez votre avis sur la plateforme Acceslibre

Après avoir franchi la barre des 500 000 établissements référencés, l'équipe d'Acceslibre souhaite **analyser l'impact de la plateforme pour les usagers**.

Avec l'aide de Collectif Handicaps, Acceslibre lance une **enquête de satisfaction**. Son objectif :

- Mesurer la notoriété du site ainsi que son niveau de pertinence et d'utilité
- Recueillir les idées et souhaits d'évolution

Sous forme de questionnaire rapide de 5min, cela s'adresse à :

- Toute personne en situation d'handicap (PSH) permanent ou temporaire
- Celles et ceux qui font face à des problématiques de mobilité (ex poussettes)
- Tous les aidants qui accompagnent les PSH lors de différentes sorties

Lien du questionnaire :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdExXvrzQ9bMx0mB2Gz9LPyF8-YpstgObeTcQgAJ7OrEL3pNQ/viewform?pli=1>

Retour sur la Hackathon « Données pour un tourisme accessible »

La Direction Générale des Entreprises (ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie) a organisé un **Hackathon les 9 et 10 décembre**. Durant deux jours, 7 équipes réunissant des acteurs d'univers variés, ont imaginé des solutions numériques visant à améliorer le tourisme accessible. Toutes les équipes ont mobilisé les données d'Acceslibre, saluant unanimement l'intérêt de cette base de données, regrettant seulement de ne pas y trouver tous les établissements.

Le lauréat sera récompensé mercredi 18 décembre à 14h00 lors d'une cérémonie officielle.

Plus d'information auprès de l'organisatrice, Camille Mosser, via l'adresse de la DMA :

dma.sg@developpeent-durable.gouv.fr

Jurisprudence sur la responsabilité et le devoir de conseil de l'architecte en matière d'accessibilité

Dans son **arrêt n°21-21.970**, du **5 septembre 2024**, la Cour de Cassation se prononce sur la **responsabilité et le devoir de conseil de l'architecte**.

Un projet immobilier imposait réglementairement l'installation d'un ascenseur. Or, l'architecte n'a pas fait usage de son devoir de conseil et n'a pas alerté sur cette obligation.

L'assurance de ce dernier est tenue de verser à la SCI propriétaire des murs une somme couvrant les frais de démolition/reconstruction, étant entendu que c'est la seule solution permettant la pose de cet ascenseur.

La cour de cassation rejette le caractère disproportionné des coûts engagés.

Plus d'informations sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/juri/id/JURITEXT000050221497>

Accessibilité des transports

Deux webinaires « Accessibilité des transports : Des obligations à la mise en œuvre dans les transports collectifs (bus/cars) »

Pour faire suite aux résultats de l'enquête annuelle 2023 portant sur la mise en œuvre des obligations d'accessibilité dans les réseaux de transports routiers (urbains et interurbains), la DMA, avec l'appui du Cerema, propose deux webinaires présentant les résultats :

- **Le jeudi 16 janvier à 14h**, Lien de connexion : <https://developpement-durable-gouv-fr.zoom.us/j/92857800166>
Code secret : 872489
- **Le jeudi 6 février à 14h**, Lien de connexion : <https://developpement-durable-gouv-fr.zoom.us/j/97447242131>
Code secret : 005704

En attendant, vous pouvez déjà les découvrir sur la page dédiée du ministère « [Accessibilité des transports collectifs](#) » ou dans l'article du Cerema « [Les résultats de la 3^{ème} enquête annuelle](#) ».

Et si vous êtes intéressés par l'accessibilité dans les réseaux ferroviaires, la présentation du groupe SNCF du 28 mai 2024 est toujours disponible sur la même page : [Accès direct à la présentation](#).

Mise en avant des efforts de POMA et de l'écosystème des téléphériques en matière d'accessibilité au salon des Maires de France

Gaël Le Bourgeois, Délégué Ministériel à l'Accessibilité, est intervenu sur le stand POMA pour **saluer les efforts et l'investissement de POMA et de la filière en matière d'accessibilité des téléphériques urbains**. Des cabines à l'accessibilité soignée au travail de normalisation européenne pour intégrer certaines exigences, en passant par le travail collectif pour la rédaction du guide sur l'accessibilité des téléphériques urbains, ce transport devrait satisfaire le plus grand nombre. Ces efforts devraient bénéficier aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2030.

Pour découvrir ou redécouvrir le guide sur l'accessibilité du transport par câble de juin 2023 :

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Guide%20accessibilit%C3%A9%20transport%20par%20cable-.pdf>

Accessibilité de la voirie et des espaces publics

Stationnement payant : le Conseil d'État précise le cadre juridique du recours à la géolocalisation des véhicules

Le Conseil d'État a été saisi d'un recours portant sur le **lieu précis de stationnement d'un véhicule qui avait fait l'objet de forfaits de post-stationnement (FPS) établis sur la base d'un dispositif de géolocalisation**.

Dans ses décisions n° 472912 et 472918 du 18 novembre 2024, le Conseil d'État rappelle le rôle très précis que doit jouer l'agent assermenté, les garanties que doivent respecter les collectivités publiques et leur délégataire, ainsi que l'importance que revêt le traitement effectif des recours administratifs par les collectivités ou leurs délégataires pour assurer le respect des droits des automobilistes.

Plus d'informations sur cette jurisprudence : [https://www.conseil-
etat.fr/fr/arianeweb/CE/decision/2024-11-18/472912](https://www.conseil-etat.fr/fr/arianeweb/CE/decision/2024-11-18/472912)

Données d'accessibilité des transports et de la voirie

Le point d'accès National (PAN) « Transport.data.gouv » et les 1^{er} jeux de données sur l'accessibilité de la voirie et des transports

Dans le cadre de la publication des données sur l'accessibilité des transports et des cheminements piétons en format NeTEx profil France Accessibilité, le point d'accès national (PAN) Transport.data propose, en plus du versement classique de jeux de données, un dispositif facilitant **la mise à ligne de données, même incomplètes**, afin de donner de la visibilité et permettre à des ré-utilisateurs de tester leurs outils avec des données concrètes (même parcellaires). Le PAN propose que ces données soient publiées sous le compte du point d'accès national, dans le cadre d'une démarche expérimentale.

Certains territoires ont d'ores et déjà versés leurs données : Lorient, et bientôt Marseille, La Rochelle...

Pour contacter le PAN : contact@transport.data.gouv.fr

Des récompenses pour un calculateur d'itinéraire spécialisé dans la marche à pied et l'accessibilité

Le **calculateur d'itinéraire Handimap**, spécialisé dans la marche à pied et l'accessibilité **a été récompensé quatre fois** récemment, par la Région Bretagne, par Lorient Agglomération, par le salon European Mobility Expo (jury composé de professionnels de la mobilité : AOM, CEREMA, DGITM, ENTPE, FNAUT...) et a reçu le prix VRT-Ville Rail et Transports le 10 décembre.

En plus de fournir une information sur des cheminements marchables, voire accessibles quand la donnée est disponible (plusieurs profils tenant compte de besoins moteurs et visuels), ce calculateur peut s'intégrer dans les calculateurs « transport » pour fournir les itinéraires piétons de rabattement et de correspondance avec les transports. Ainsi les voyageurs disposent d'une information qualitative permettant de savoir quel trottoir et traversées piétonnes utiliser.

Vous pouvez tester ce calculateur via les liens suivant :

Handimap à Lorient : <https://itineraires.lorient-agglo.bzh>

Handimap à Rennes : <https://www.star.fr>

Accessibilité des modes actifs : marche et vélo

Attention, les aides nationales à l'achat au vélo prennent fin le 14 février 2024

Le [décret n° 2024-1089 du 29 novembre 2024](#) supprime à compter du 2 décembre 2024 :

- Le bonus écologique pour les deux-trois roues et quadricycles motorisés ainsi que pour les cycles
- La prime à la conversation pour tous les véhicules, cycles compris

Les **aides à l'achat de vélos adaptés sont également concernés** par ce décret, pour les personnes morales (collectivités par exemple) et privées (citoyens).

À noter, les aides à l'achat se poursuivent sans changement jusqu'au 14 février. La facture doit donc être émise **au plus tard le 14 février 2025**, pour pouvoir en bénéficier.

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées", fixe le principe de d'une accessibilité généralisée, intégrant tous les handicaps, qu'ils soient d'ordre physique, visuel, auditif ou mental. A ce titre, les **flottes de vélos en libre-service, en tant que service public, doivent proposer une offre accessible.**

La Communauté Urbaine d'Arras se dote de deux vélos adaptés, répondant ainsi aux obligations d'accessibilité des services publics

La Communauté Urbaine d'Arras a récemment enrichi sa flotte de vélos avec l'arrivée de **deux triporteurs électriques Mobilo**, accessibles à des personnes en situation de handicap ou ayant des difficultés de déplacement. Le vélo est actionné avec les mains et peut accueillir une personne et son fauteuil roulant pour une complète autonomie de déplacement. Rares sont les flottes publiques à proposer des vélos adaptés alors même que c'est obligatoire.

Le Grand Poitiers propose des chèques pour l'achat de vélos adaptés

Pour favoriser l'autonomie des personnes en situation de handicap, la communauté urbaine du Grand Poitiers propose **une aide financière à l'achat de vélo adapté**. Dès mi-décembre 2024, les particuliers et les associations intéressés pourront la solliciter.

Grand Poitiers finance à hauteur de 25 % du prix d'achat, plafonné à 1000 € par bénéficiaire. Tous les types de vélos adaptés et leurs équipements sont éligibles, ainsi que les systèmes amovibles de motorisation permettant d'adapter un fauteuil roulant à une trottinette électrique.

Plus d'informations sur le site : <https://www.grandpoitiers.fr/au-quotidien/deplacements/mobilite-inclusive-et-solidaire/savoir-prendre-le-bus-ou-faire-du-velo>

Une enquête du Cerema pour approfondir le lien entre piétons et transports en commun

La **FNAUT** et l'**association 60 millions de piétons** ont sollicité le **Cerema** pour approfondir **le lien entre piétons et transports en commun**. Dans ce cadre, ils recherchent des exemples d'initiatives, d'aménagements ou équipements inspirants, visant à faciliter les accès à pied aux arrêts de transport, ou à proposer un traitement plus qualitatif des arrêts.

Si votre collectivité ou votre organisme a travaillé sur ce sujet et si vous avez de bons exemples et retours d'expériences à leur partager, répondez à l'enquête disponible sur le lien suivant : <https://enqueteur.cerema.fr/index.php?r=survey/index&sid=238771&lang=fr>

Des initiatives en faveur de l'accessibilité récompensées par les Talents du Vélo et de la Marche 2024

Le Club des villes et territoires cyclables et marchables a récompensé, le 19 novembre 2024, neuf lauréats au concours des **Talents du vélo** et cinq lauréats au concours des **Talents de la marche**.

Parmi les lauréats, plusieurs initiatives, expériences, innovations et politiques **en faveur de mobilités actives accessibles** : entre autres, l'élaboration du Plan marche de la ville de Dunkerque (59), le stationnement pour les vélos adaptés aux personnes à mobilité réduite porté par Nantes Métropole, l'association « Mon vélo, ma santé » à Bordeaux, ou bien encore, le centre de formation « PlasMA » créé par PraxieDesign, situé dans le Rhône, et dédié à la mobilité active et inclusive.

Pour en savoir plus sur les lauréats, rendez-vous sur le site internet : <https://villes-cyclables.org/ressources/les-actualites/les-laureats-des-talents-du-velo-et-de-la-marche-2024>

Accessibilité des espaces naturels

Le Parc national de la Vanoise élu Coup de cœur du public pour son accessibilité

À l'occasion des Sommets du Tourisme organisés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les 7 et 8 octobre derniers, le Parc national de la Vanoise a remporté le **trophée « Coup de cœur du public »** dans la catégorie « Offre touristique adaptée aux personnes en situation de handicap et en particulier au handicap visuel ».

Depuis de nombreuses années, le Parc national mène des actions pour permettre aux personnes en situation de handicap d'avoir accès à la haute montagne, notamment à Rosuel (Peisey-Nancroix) : labellisation « Tourisme et handicap » du refuge, accueil dans la Maison du Parc avec une scénographie accessible, aménagement pour comprendre le paysage, 3 parcours de randonnées accessibles à tous grâce à l'application GPS Openway et des carnets en braille, etc.

Et ce n'est pas fini ! En 2025, un pupitre multisensoriel sera installé à la Maison de Parc pour découvrir les espèces d'oiseaux nicheurs dans le vallon.

Plus d'informations sur le site du Parc : <https://www.vanoise-parcnational.fr/fr/actualites/le-parc-recoit-deux-trophees-aux-sommets-du-tourisme-de-la-region-auvergne-rhone-alpes>

Normalisation

NF P01-012 Garde-corps – Solutions techniques relatives aux éléments de protection visant à limiter le risque de chute accidentelle de hauteur des personnes dans le cadre d'un usage normal du bâti

De multiples facteurs permettent d'éviter les chutes accidentelles de hauteur des personnes dans le cadre d'un usage normal des bâtiments : nature et modalités d'exploitation, organisation des activités, surveillance, information des personnes concernées, dispositions techniques des ouvrages.

Ce document propose **des solutions techniques pouvant servir de référence aux éléments de protection visant à limiter le risque de chutes accidentelles de hauteur des personnes dans les bâtiments en vue de limiter le risque de basculement par-dessus l'élément de protection**. Il vise également à limiter le risque de passage à travers l'élément de protection au moyen des dispositions incluant notamment la résistance mécanique et la géométrie de l'élément de protection.

Il s'applique aux nouveaux dossiers de permis de construire et de déclaration de travaux déposés à partir du 1^{er} juin 2025 et donc aux marchés de travaux en découlant.

Pour toute information complémentaire et l'obtention du document :
www.boutique.afnor.org

NF P01-013 Garde-corps – Essais des garde-corps – Méthodes et critères

Ce document **complète la norme NF P01-012**. Il définit les essais applicables aux garde-corps ainsi que les déformations admissibles pour chacun des essais.

Pour toute information complémentaire et l'obtention du document :

www.boutique.afnor.org

Publications récentes des partenaires

L'association Tourisme & Handicaps publie des documents pour aider à communiquer sur les sites internet

Pour préparer leurs déplacements et leurs visites, les personnes en situation de handicap recherchent avant tout **des informations fiables par rapport à leurs besoins spécifiques**. Ainsi, pour accompagner les professionnels du secteur du tourisme, l'association Tourisme & Handicaps publie différentes **Fiches Conseils Site Internet** sur :

- Information touristique (Office de tourisme)
- Restauration
- Hébergement collectif (hôtel, camping, auberge de jeunesse, gîte de groupe, centre de séjour, hébergement insolite, résidence de tourisme et village de vacances)
- Hébergement non ERP (chambre d'hôte et meublé de tourisme)

Retrouvez l'ensemble des Fiches Conseils via le lien suivant : <https://tourisme-handicaps.org/fiches-conseil-site-web/>

Événements des partenaires

Présentation du Cerema des livrables du GT-Ravi et les sujets d'ateliers 2025

Depuis 2014, le Groupe technique des Référents accessibilité des villes inclusives (GT-Ravi), organise des ateliers annuels permettant aux agents de collectivités territoriales de venir échanger et surtout de produire ensemble des livrables de capitalisation et de bonnes pratiques.

Le **6 février 2025, de 10h à 12h**, le Cerema organise un webinar pour présenter le cadre des ateliers, les livrables de l'édition de mai 2024 (Métropole Européenne de Lille) et d'annoncer les sujets des ateliers 2025.

Ce webinar sera l'occasion de vous présenter le cadre des ateliers, de présenter les livrables de l'édition de mai 2024 (Métropole Européenne de Lille) et d'annoncer les sujets des ateliers 2025.

Les inscriptions sont gratuites mais obligatoires. Rendez-vous en ligne sur :

<https://www.cerema.fr/fr>

Vienne remporte l'Acces City Award 2025

Les initiatives prises par la **capitale autrichienne** pour améliorer l'accès aux espaces publics, aux transports, aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'aux services publics ont été récompensées à l'occasion de l'Acces City Award 2025.

Plus d'informations sur les résultats de cette nouvelle édition sur le lien suivant :

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_24_6101

Cinéma et handicap – Les vingt ans de Retour d'Image

Pour son vingtième anniversaire et dans le cadre du festival IMAGO, Retour d'Image propose une **rétrospective Cinéma et Handicap**, avec des projections dans plusieurs villes de France.

Ces séances de cinéma sont pour tous, où public valide et public handicapé partagent les mêmes émotions au même moment.

Toutes les informations sont disponibles sur :

https://retourimage.eu/?utm_source=mailpoet&utm_medium=email&utm_source_platform=mailpoet&utm_campaign=retour-d-image-or-octobre-2021_31

Télévision et Handicap – Les trente ans de « L'œil et la main »

Ce programme pionnier et bilingue français-langue des signes vise à **faciliter l'accès des personnes sourdes et malentendantes à l'information et à mettre en lumière leur quotidien**. « *L'œil pour voir, comprendre, appréhender. La main pour s'exprimer, échanger, communiquer.* »

À l'origine de cette collection documentaire, il y a la promesse faite par le journaliste et animateur Jean-Marie Cavada à Daniel Abbou (un sourd rencontré lors d'un épisode de *La marche de siècle* sur le « *peuple des sourds* ») : lorsqu'il créerait sa chaîne, Daniel présenterait une émission hebdomadaire consacrée aux personnes avec un handicap auditif. C'est ainsi qu'est née *L'œil et la main*, diffusée pour la première fois le 17 décembre 1994 sur « *La Cinquième* » avec les entendants.

Trente ans plus tard et huit cents épisodes réalisés, l'émission poursuit son cours sur France TV.

Pour plus d'information, un bel hommage d'Handicap.fr sur

<https://informations.handicap.fr/a-sourds-l-oeil-et-la-main-episode-inedit-pour-ses-30-ans-37535.php> et toutes les informations sur France TV <https://www.france.tv/france-5/l-oeil-et-la-main/>